



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_11_0003

OBJET :

**Autorisation de signature d'une convention d'assistance technique
pour le service d'eau et d'assainissement entre le syndicat de La
Bastide sur l'Hers Le Peyrat et le SMDEA**

L'an deux mille vingt cinq, le quatre novembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Louis MARETTE donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Pierre VIEL donne pouvoir à Christine TEQUI
Alain GARNIER donne pouvoir à Jean-Claude SERRES

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant la sollicitation d'adhésion au SMDEA par le syndicat des eaux de La Bastide sur l'Hers Le Peyrat à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant le non renouvellement de la convention actuelle dudit syndicat avec la société VEOLIA relative à l'assistance technique pour les services d'eau et d'assainissement sur son périmètre,

Considérant l'échéance de la convention actuelle au 25 novembre 2025,

Considérant la nécessité de continuité de service public,

Madame la Présidente propose l'instauration et la signature d'une convention temporaire entre le syndicat et le SMDEA afin de rejoindre son échéance d'adhésion au SMDEA. ; soit du 26 novembre 2025 au 31 décembre 2025.

Madame la Présidente précise que cette convention n'a pas vocation à perdurer et sera caduque dès que le transfert de compétence sera opposable.

Oui l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ladite convention.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer une convention d'assistance technique pour le service d'eau et d'assainissement sur le périmètre de l'actuel syndicat des eaux de La Bastide sur l'Hers Le Peyrat.